



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Frais médicaux et pharmaceutiques

Question écrite n° 4025

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Philibert attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur différents points concernant la contraception : la sécurité sociale rembourse de moins en moins les moyens de contraception alors que l'interruption volontaire de grossesse est prise en charge ; trois ou quatre pilules sont remboursées, en principe les plus anciennes sur le marché ; le stérilet n'est pas remboursé ; la ligature des trompes pose un cas de conscience aux chirurgiens et n'est remboursable que lorsqu'elle entre dans le cadre d'une question de contraception ; le préservatif vaut, au minimum, 3,50 francs ; pour les jeunes, sans ou avec peu de ressources, cela représente quand même une somme alors que la prévention contre le sida est un impératif. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer si d'autres dispositions sont envisagées sur ces points.

### Texte de la réponse

La contraception orale qui est prise en charge par les organismes d'assurance maladie comprend des médicaments de type oestroprogestatif et de type progestatif. Parmi les premiers, quatre spécialités normo-dosées et six mini-dosées sont remboursées. Parmi les seconds, trois spécialités dont une faiblement dosée sont également prises en charge. Des experts médicaux, qui ont évalué la contraception hormonale en France en 1991, ont estimé qu'il existait actuellement sur le marché un certain nombre de pilules remboursables répondant aux critères de choix qui permettent de faire face aux différentes situations cliniques. Par ailleurs, les dispositifs intra-utérins actifs et inertes sont inscrits à la nomenclature du tarif interministeriel des prestations sanitaires et sont par conséquent pris en charge par l'assurance maladie. La revalorisation de leur tarif de responsabilité fait actuellement l'objet d'une étude au sein de la commission consultative des prestations sanitaires. S'agissant de la prévention contre le sida, une campagne de promotion qui vient d'être lancée en partenariat avec les pharmaciens et avec le soutien des différentes associations de lutte contre le sida permet actuellement la distribution de préservatifs au prix public d'un franc.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philibert Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4025

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juillet 1993, page 2057

**Réponse publiée le :** 17 janvier 1994, page 214